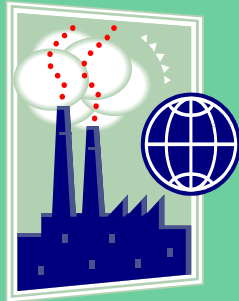


Compte rendu de votre administrateur CFDT d'EDF Séance du 21 juin 2006

Un actionnariat salarié pas facile à manœuvrer



Edito de votre
administrateur
CFDT

Pour me contacter :

Philippe PESTEL

EDF DTG

21, avenue de
l'Europe
BP 41

38040 GRENOBLE

Cedex 09

Mobile: 06 21 72 29 97
Tél: 04 76 20 22 21
Fax: 04 76 20 22 38

email:
philippe.pestel@edf.fr
pestel.philippe@wanadoo.fr

Le 9 juin dernier EDF SA tenait une Assemblée générale ordinaire de ses actionnaires. Pour mémoire, l'**actionnariat d'EDF** se compose de trois parties : l'**État français** largement majoritaire avec **87,3%** du capital, **des investisseurs** institutionnels et particuliers avec **10, 8%** et **les salariés** du groupe avec **1,9%**.

Pour la première fois depuis le passage d'EDF en Société Anonyme les actionnaires avaient à se prononcer sur **les comptes annuels du groupe**, clos au 31 décembre 2005. Comme il est de tradition dans ce type d'Assemblée générale les actionnaires doivent aussi se prononcer sur **l'affectation du résultat 2005**, **la fixation des jetons de présence** alloués au Conseil d'administration. Ils doivent aussi autoriser le Conseil d'administration à décider **d'opérations sur les actions de la Société** (par exemple : rachat d'actions pour le compte d'EDF).

Le contenu des débats de ce type d'assemblée montre clairement que l'intérêt des actionnaires se porte principalement sur les aspects financiers, en lieu et place des aspects industriels et sociaux. Avec l'ouverture du capital, nous pouvons craindre malheureusement que cette tendance augmentera de plus en plus pour devenir la norme.

La Direction du groupe, qui ne maîtrise bien sûr pas ses actionnaires, pensait tout de même pouvoir peser sur les votes des **représentants des actionnaires salariés**. Mais lors de la préparation de cette Assemblée générale par le Conseil de surveillance du Fonds des Actions réservées au Personnel, il n'en a rien été. **Les décisions prises ne correspondaient pas aux attentes de la Direction** ; celle-ci a bien tenté « d'expliquer » à ces salariés ce que veut dire être actionnaire. Elle a essayé de les dissuader d'avoir une expression autre que celle, classique, des autres actionnaires. Le Directeur Général Délégué Finances s'en est lui-même mêlé. Rien n'y fit, **les représentants des actionnaires salariés sont restés fermés sur leur position**.

En séance, l'un d'entre eux a lu une déclaration sous les huées des autres actionnaires, pour expliquer qu'il voterait, au nom du Fonds commun, **contre la distribution de dividendes**, la jugeant trop importante (**1,4 milliards d'euros**).

Il a argumenté sur le risque de fragiliser le projet industriel du groupe et, par conséquent d'en pénaliser économiquement l'avenir. Cette distribution de dividendes représente 50% du résultat net du groupe hors éléments non récurrents. Pour mémoire, ces dividendes étaient distribués à hauteur de 37% à l'actionnaire unique avant ouverture du capital.

En tant qu'administrateur CFDT, je m'étais aussi opposé à cette augmentation du taux de distribution, réclamant une meilleure redistribution de la richesse produite en faveur des investissements du groupe et des salariés.

Sur deux autres points **les représentants des actionnaires salariés** ont rejoint les positions que j'avais prises en Conseil d'administration récemment. Ils **ont voté contre les jetons de présence** au Conseil d'administration. Il faut savoir que le PDG (P. GADONNEIX), les représentants de l'État et ceux des salariés ne touchent pas de jeton de présence.

Par contre les 5 administrateurs élus par l'Assemblée générale touchent 2000 € par séance de conseil et 1200 € par participation aux comités (stratégie, éthique, audit) issus du conseil.

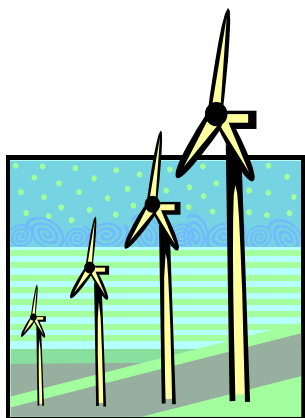
Enfin, **ils se sont abstenus sur l'autorisation donnée au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la société**. Ces opérations peuvent consister à racheter des actions du groupe pour éviter les « accidents » sur le cours, principalement en ouverture ou clôture de séance à la bourse. En tant qu'administrateur CFDT je m'étais aussi abstenu sur ce point au prétexte que seuls les intérêts des actionnaires étaient défendus par ce type d'intervention et que ça n'influeait en rien sur les intérêts industriels du groupe et de ses salariés.

Cette convergence de points de vue entre l'administrateur parrainé par la CFDT que je suis et les représentants salariés du fonds communs de placement montre que **la CFDT est particulièrement active au Conseil de surveillance**.

C'est de bon augure pour l'avenir, sachant qu'il faudra rester vigilant pour que, même au travers de l'actionnariat, **l'intérêt d'EDF et de ses salariés passent toujours avant celui des actionnaires**.

1 – EDF et LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Présentation du dossier



EDF est entré au capital de SIIF énergies en octobre 2000, à hauteur de 35%. Cette entreprise appartenait à un homme d'affaires : Pierre MOURATOGLOU. A l'occasion d'une acquisition aux USA, EDF est monté à 50% du capital de SIIF énergies en 2002. **En 2004 SIIF énergies devient EDF Énergies Nouvelles.** Depuis mi-2005 les partenaires d'EDF Énergies Nouvelles ont travaillé à la clarification de la stratégie dans les EnR (Énergies Renouvelables) et ont préparé l'entreprise à cette échéance.

La présentation ne porte pas sur l'énergie hydraulique qui est une activité cœur d'EDF SA et de certaines filiales étrangères. Les autres énergies renouvelables se répartissent en **trois domaines** :

- la **biomasse**, pour laquelle EDF a une ambition relativement limitée compte tenu de la complexité de ce marché et de sa rentabilité encore incertaine. EDF agira au coup par coup,
- l'**éolien**, qui est un marché qui va fortement se développer en France comme en Europe. D'ici 2010, 20000 MW doivent être installés dans 5

grands pays européens (Allemagne, Espagne, France, Royaume-Uni et Italie). EDF est présente dans 4 de ces pays. **Le groupe a déjà annoncé son intention d'investir 3,3 Md€ d'ici 2010 dont 1,3 Md€ au Royaume-Uni et en Italie. En France l'ambition est de rester leader dans ce domaine**, en conservant 20% de parts de marché. Enfin **des développements complémentaires** seront recherchés dans d'autres pays à forte rentabilité et risques faibles tels que la Grèce, le Portugal, les États Unis,

- les **EnR réparties**, qui forment un marché à fort potentiel de croissance. Elles comprennent le **solaire photovoltaïque et thermique**, les **pompes à chaleur et le bois-énergie**. EDF compte s'organiser pour exploiter cette filière. Cette organisation, au travers des filiales EDEV (100% EDF) et EDF Énergies Nouvelles (50% EDF) de manière égale, permettra de développer une offre EDF de solutions en énergies renouvelables réparties et en **maîtrise de la demande en énergie (MDE)**.

Intervention et positionnement de l'administrateur CFDT

Votre administrateur CFDT est en substance intervenu de la façon suivante :

« Pour commencer je me réjouis que **les énergies renouvelables** d'une part, et la **Maîtrise de l'énergie** d'autre part, et même d'une certaine manière encore plus cette dernière, soient **énoncées et reconnues comme des priorités pour le groupe EDF.** (**Commentaire** : il est dommage qu'il ait fallu avoir un prix du baril de pétrole aux environs de 70 \$ et la crise du gaz russe pour trouver enfin de vraies impulsions dans ces domaines).

J'espère que ce sera une démarche pérenne, et non un virtuel de courte durée.

Grâce à cela, nous pouvons espérer passer en partie d'une **logique de pilotage par l'offre à une logique de pilotage par la demande.**

Cette volonté marque aussi un progrès vers un **mix énergétique plus équilibré**, ce qui ne peut que me satisfaire.

Il est, selon moi, important qu'EDF participe activement à la structuration des ces 2 secteurs, l'un principalement par l'éolien, l'autre par les énergies renouvelables réparties et cherche à les intégrer fortement au groupe.

C'est **important stratégiquement** en matière de positionnement et de politique énergétique, **industriellement** par une présence sur toute la chaîne de valeur, **économiquement** car c'est un secteur à fort potentiel de développement et **socialement** par les créations d'emplois qui pourraient en découler.

Nous sommes là dans l'**exercice du développement durable** puisque nous agissons sur l'économique, l'environnemental et, je le souhaite, le social.

J'adhère à cette démarche aussi parce qu'elle devrait permettre de **casser l'image d'une EDF SA trop centrée sur le nucléaire** et j'appuie tout à fait l'idée qu'un lien fort et étroit soit constitué entre ces secteurs et **l'activité de Recherche et Développement.**

Il serait intéressant d'avoir des échanges approfondis sur ces derniers points.

J'ai compris que la démarche d'appui sur le marché avec une augmentation de capital d'EDF Énergies Nouvelles est la plus sécurisante pour EDF, même si cette solution n'est pas celle que je préfère dans l'absolu.

Mais j'ai compris qu'EDF doit rééquilibrer son pacte d'actionnaires vis à vis de Pierre MOURATOGLOU.

Par contre je regrette que, concernant les 3,3 Md€ d'investissements dans l'éolien EDF soit assez précise pour 40% (1,3Md€ en UK et Italie) et beaucoup plus floue pour les 60% restants (France, USA...). Je souhaite que des clarifications soient apportées au Conseil. »

L'administrateur CFDT a voté en faveur de la délibération proposée.

POUR plus de diversification énergétique, une R & D associée aux énergies renouvelables, une politique plus centrée sur la demande que sur l'offre.

2 – EDF et les ÉLECTRO-INTENSIFS

Présentation du dossier

Sous l'appellation «**électro-intensifs**» on regroupe les industries qui ont d'**importants besoins en énergie électrique** pour faire tourner leurs processus de fabrication. Le **coût de l'électricité** entre pour une part importante dans le prix de revient de leurs produits. Les industries les plus concernées sont la **chimie**, la **papeterie**, le **verre** et l'**aluminium**.

Leurs sites industriels ont été les premiers à se voir appliquer les règles de l'ouverture du marché de l'électricité en 1999. Pour **une partie d'entre eux ils ont choisi d'autres producteurs d'électricité qu'EDF**, faisant ainsi jouer la concurrence. Ils attendaient une baisse des prix de l'électricité de manière durable. Au contraire, après s'être situés en dessous des tarifs régulés en 2000, **les prix du marché ont fortement augmenté** et ne sont pas encore stabilisés.

Les électro-intensifs se sont alors tournés vers l'État pour réclamer des **règles du jeu** qui leur permettront d'avoir des **prix compétitifs sur le long terme**. Les pouvoirs publics ont alors réuni une table ronde entre mars et juillet 2005. Celle-ci regroupait les électro-intensifs, les organisations professionnelles, les producteurs commercialisateurs et les services de l'État. Ce groupe de travail s'est inspiré de l'**exemple finlandais** (tranche EPR) pour aboutir à un montage reposant sur un **co-investissement virtuel** avec un partage limité du risque du fournisseur.

Des **consortiums de clients** vont pouvoir se constituer pour lancer des **Appels d'offres** de fourniture d'électricité de long terme (**durée supérieure à 15 ans**). Un **encadrement réglementaire** fixe les conditions d'accès au consortium telles que la consommation d'électricité par euro de valeur ajoutée (2,5 kWh/€) ou le paiement de la charge de service public de l'électricité (CSPE) pour tout site implanté en France.

Le 15 mai 2006 le consortium «Exeltium» a été créé par 7 industriels (Alcan, Air Liquide, Arcelor, Arkema, Rhodia, Solvay, UPM) avec un potentiel de regroupement de 58 industriels.

Le 22 mai 2006 Exeltium a lancé un Appel d'offres auprès de 15 producteurs d'électricité, dont EDF. Il reposait sur une consommation d'environ 28 TWh, prenant en compte le potentiel des 58 industriels et s'étalant sur des durées de 15 à 24 ans. Pour mémoire, le marché de la concurrence représente environ 300 TWh.

EDF a décidé de répondre pour une part importante de cet Appel d'offres afin de satisfaire à la demande des électro-intensifs, de garantir et sécuriser dans la durée la couverture de ses coûts de production et de s'assurer que l'énergie acquise ne crée pas d'effet d'arbitrage avec le marché de gros.

Intervention et positionnement de l'administrateur CFDT

Votre administrateur CFDT fait en substance l'intervention suivante :

« Nous sommes aujourd'hui dans une **situation des plus paradoxales**. Ceux qui ont voulu avec force la libéralisation du marché de l'électricité, qui ont activé dans les années 90 leurs forces de lobbying pour accélérer l'ouverture à la concurrence, qui ont profité des prix du marché très bas au début des années 2000, subissent aujourd'hui les contre coups du marché avec l'augmentation importante des prix. **Ils ne le supportent pas !**

N'étant pas à une contradiction près, ils utilisent à nouveau un principe qui leur est cher : le **lobbying politique** au travers de l'UNIDEN et le **chantage à l'emploi** par des menaces de délocalisations. Ils font cela pour être eux-mêmes protégés de la logique pure et dure du marché et obtenir le **retour à une forme de régulation des prix !**

S'il n'y avait pas des enjeux forts sur l'emploi et le maintien du tissu industriel français, ma réponse à la question posée serait simple à donner ; **elle serait bien évidemment négative !**

En réunissant une table ronde courant 2005, l'État a aidé les industries électro-intensives parce qu'il a appelé à la rescousse les 3 principaux opérateurs présents sur le territoire français, **EDF, Electrabel et la SNET**. Aujourd'hui EDF répond mais, autre paradoxe, doit veiller à ne pas heurter les autorités de la concurrence et à ne pas créer de distorsion dans le marché, en gagnant trop de parts car l'Europe veille. Avouez que c'est un peu compliqué pour EDF et surtout, c'est beaucoup demander. **Tout cela montre bien les limites d'un politique européenne par trop libérale !**

Pour finir sur les grands principes, il est fort regrettable qu'aucun critère d'engagement contre de possibles délocalisations n'ait finalement été intégré dans les critères d'accessibilité au consortium. Mais sur ce point aussi l'Europe libérale n'aurait sûrement pas supporté une telle

condition !

Sur la réponse à l'Appel d'offres, le sujet aurait mérité une réunion technique en amont du Conseil pour mieux appréhender les demandes des électro-intensifs et les réponses d'EDF. Le processus est prévu en trois temps : remise de l'offre, négociation et conclusion du contrat. Il n'est pas question de donner carte blanche à la Présidence d'EDF pour un processus aussi long et qui comporte des possibilités d'évolutions fortes. **Je demande qu'une information du Conseil soit faite pour chaque phase** et qu'un nouvel accord nous soit demandé au moment de la phase de conclusion du contrat.

Je rejoins les objectifs qu'EDF poursuit dans ce processus d'Appel d'offres. Je pense qu'il est essentiel de s'assurer du respect de la loi par rapport à **l'incompatibilité entre l'achat d'électricité dans le cadre de ces contrats long terme et sa revente sur le marché de gros**. C'est un minimum que nous devons pouvoir contrôler.

Les difficultés rencontrées par les électro-intensifs qui seront en grandes parties réglées par ces contrats, ne doivent en aucun cas avoir des conséquences sur les autres clients que représentent le tissu des professionnels et, au-delà de juillet 2007, les clients particuliers. Il faudra veiller scrupuleusement à ces équilibres, les uns (les plus faibles) ne doivent pas payer pour les autres (les plus forts).

Je vote cette délibération parce que j'y vois un intérêt supérieur pour l'emploi et la pérennité du tissu industriel français. »

Votre administrateur CFDT a voté pour cette réponse d'EDF à l'Appel d'offres des électro-intensifs.



POUR l'emploi et le tissu industriel français. **MAIS** à condition que les professionnels et les particuliers ne payent pas la facture des gros industriels.

3 – STRATÉGIE GAZIÈRE D'EDF

Présentation de la Direction



La demande en gaz de l'Union européenne va augmenter d'environ 1,8%/an entre 2005 et 2020, alors que la production locale va chuter. La dépendance énergétique de l'Europe des 30 est donc à prévoir, pour passer de 42% aujourd'hui à 71% en 2020. En même temps, **l'Europe doit augmenter ses capacités d'importation** (Russie, Algérie, mer Caspienne) et de transit interne, ainsi que celles de **regazéification du GNL** (Gaz Naturel Liquide), lequel représente une des clés d'accès au marché.

Les acteurs gaziers descendent la chaîne de valeur lorsqu'ils sont producteurs (Gazprom, Sonatrach) et **la remontent quand ils sont acteurs par des alliances** (EON-RuhrGas) ou **par l'acquisition de réserves ou des développements** (Gaz De France, RWE). Dans le domaine de l'électricité, **le gaz devient l'élément essentiel de fixation du prix de gros** du fait du fort développement des Cycles Combinés Gaz. Les sociétés d'électricité entrent donc sur le marché du gaz afin de mieux contrôler la chaîne de valeur, d'assurer une couverture de leurs risques et d'arbitrer entre gaz et électricité.

En Europe il y a **pression sur le modèle historique du gaz** à cause de la déréglementation, des besoins en nouveaux investissements et de l'expansion du GNL.

Pour demain des questions se posent sur **l'indexation du prix du gaz** (pétrole et dollar en France) qui est différente selon les pays.

Enfin la convergence vers un marché unique repose essentiellement sur quelques interconnexions gérées par les acteurs historiques.

Par sa stratégie gazière le groupe EDF poursuit deux objectifs :

- **assurer un approvisionnement** compétitif et sécurisé de ses centrales électriques à gaz (CCG),
- être en mesure de **proposer une offre duale électricité/gaz** sur l'ensemble des territoires cible (défensive en France, offensive ailleurs).

Pour y arriver EDF entend augmenter son portefeuille clients par utilisation du portefeuille électricité et par gain de nouveaux clients. Le groupe souhaite diversifier son mix d'approvisionnement et rechercher des négociations directes avec les producteurs pour développer un portefeuille compétitif. Il veut développer en propre des capacités dans les infrastructures logistiques (importation, stockage). Il souhaite enfin développer ses réserves de gaz pour diversifier l'approvisionnement.

Pour mettre en place sa stratégie le **groupe EDF** s'appuie principalement sur **sa filiale italienne EDISON** et a mis en place un **Comité des Actifs Gaziers** (GASCo).

Commentaires de l'administrateur CFDT

Le contexte est le suivant :

- **EDF a des participations importantes dans 3 pays d'Europe occidentale** dans lesquels la production d'électricité à partir du gaz est importante. Le groupe doit donc privilégier les contrats de long terme et se placer sur l'amont gazier,
- **Les principaux acteurs européens** développent tous des stratégies qui allient **électricité et gaz** dans le domaine de la production, voire dans les offres duales,
- **La fusion d'EDF avec Gaz De France**, même si elle apparaît très séduisante, ne serait possible qu'en procédant à des **cessions d'actifs** à hauteur d'environ **40%**. Ce que personne dans l'entreprise ne serait véritablement prêt à assumer, ni même à accepter,
- **Gaz De France**, en projetant de fusionner avec Suez, **cherche à se positionner en concurrent sérieux d'EDF** et non en partenaire privilégié. Même si Gaz De France et Suez optent pour une solution de participations croisées, ce qui permettrait à Gaz De France de rester une société publique, cet ensemble serait le premier gros concurrent d'EDF.

Dans ce contexte, assez perturbant et non souhaité au moins par la CFDT, **EDF doit développer sa propre stratégie gazière** en devenant acteur sur toute la chaîne de valeur.

La stratégie proposée par le groupe semble assez logique pour atteindre ses objectifs.

EDF doit faire la part des choses entre la France avec peu de CCG et des offres duales défensives et les autres pays européens avec beaucoup de CCG et des offres duales offensives. **Les partenariats avec Gaz de France devront être privilégiés** à chaque fois que cela sera possible et ne créera pas de déséquilibre pour le groupe EDF.

Un élément important manque à la présentation de cette stratégie, c'est son chiffrage. Si le contenu stratégique est plus clair aujourd'hui, depuis le retrait de l'enveloppe de 6 Md€ lors de la présentation du projet industriel fin 2004 plus aucune indication budgétaire n'est donnée concernant le gaz.

Selon votre administrateur CFDT des scénarios de financement de cette stratégie devraient être discutés en Conseil, avec les objectifs du groupe en matière de vente de gaz et des perspectives d'investissements pour chacun des pays où EDF est présent.

En conclusion votre administrateur CFDT approuve le développement d'une stratégie gazière pour EDF, à la condition qu'elle ne soit que défensive et non agressive sur le territoire français.

* Cessions d'actifs

Ce qu'il faut savoir : 40% de cessions d'actifs en production égale vente, entre autres, d'environ 23 tranches nucléaire à d'autres opérateurs (EON, Suez, SNET, ENEL par exemple) avec bien sûr les quelques milliers d'agents qui leur sont attachés. Au contraire dans le cas d'un partenariat comme celui qui est envisagé avec ENEL pour l'EPR, EDF pourrait céder 12,5% de sa production mais conservera la propriété de l'outil et les agents qui y travaillent.